

#### 5.4 La situation au Québec

Les tableaux 5.1 et 5.2 résument la situation au Québec relativement à la question des embranchements. On constate que 20 embranchements totalisant plus de 1 000 km ont fait l'objet de requêtes en demande d'abandon depuis 1970, et que huit de ces requêtes concernent des embranchements à caractère régional.

TABLEAU 5.1

REQUETES EN DEMANDE D'ABANDON A LA CCT  
DEPUIS 1970 AU QUEBEC

|                  | EMBRANCHEMENTS |                   |          |
|------------------|----------------|-------------------|----------|
|                  | TOTAL          | LOCAL OU TRANSIT* | RÉGIONAL |
| Nombre           | 20             | 12                | 8        |
| Longueur<br>(km) | 1 004,5        | 273,2             | 731,3    |

\* Embranchement local: embranchement desservant une seule localité elle-même sise à moins d'une trentaine de kilomètres d'une voie ferrée principale.  
Embranchement de transit: route alternative pour les trains.  
Ces demandes d'abandon ont été accordées ou devraient l'être sous peu.

TABLEAU 5.2

STATUS DES HUIT EMBRANCHEMENTS REGIONAUX DU QUEBEC

|  | Nombre | Km    |
|--|--------|-------|
| Embranchements maintenus sur ordre de la CCT (en tout ou en partie). La CCT a autorisé l'abandon de 58,3 km. | 4      | 283,5 |

Embranchements en attente de décision. L'objection du MTQ ne porte pas nécessairement sur la longueur totale des embranchements.

|   |       |
|---|-------|
| 4 | 389,5 |
|---|-------|